

COURS THEORIQUE – SALLE DE CODE

Epreuve Théorique Générale

L'examen du permis de conduire comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (ETG, appelée "code") et l'épreuve pratique. La réussite à l'épreuve du "Code" est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique, quelle que soit la catégorie de permis visée.

Le CODE DE LA ROUTE s'articule autour de 9 grandes FAMILLES

L : Dispositions légales en matière de circulation routière

4 Questions à l'examen

C : Le conducteur

10 Questions à l'examen

R : La route

4 Questions à l'examen

U : Les autres usagers de la route

5 Questions à l'examen

D : Réglementation générale et divers

3 Questions à l'examen

A : Porter Secours

1 Questions à l'examen

P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

3 Questions à l'examen

M : Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

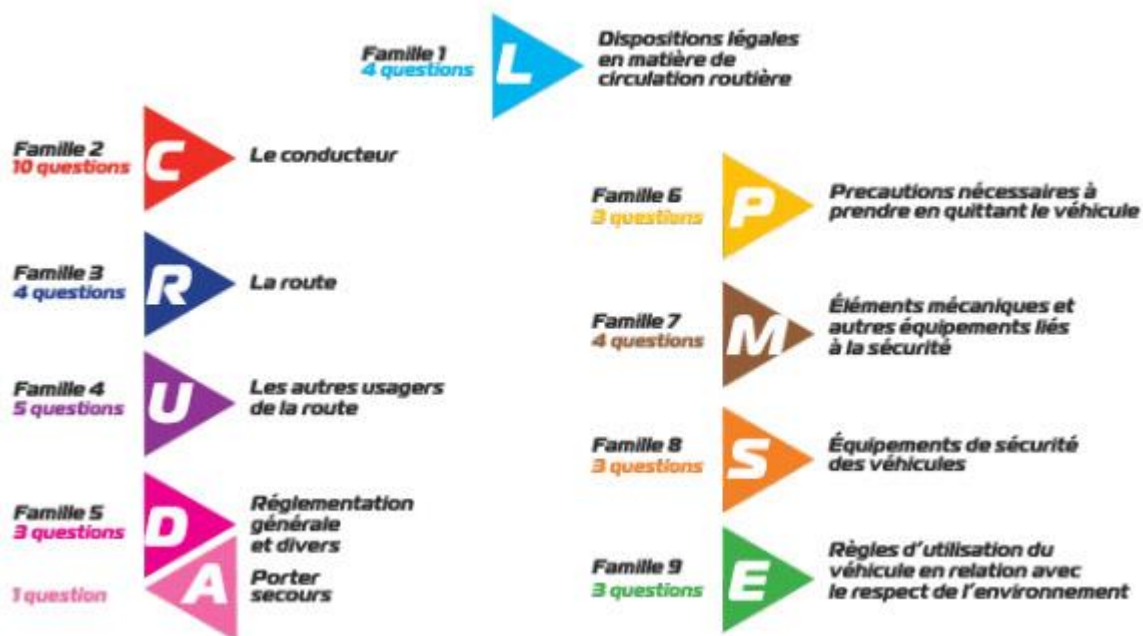
4 Questions à l'examen

S : Équipements de sécurité des véhicules

3 Questions à l'examen

E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

3 Questions à l'examen



THÉORIQUES (THÈMES SUIVANTS TRAVAILLÉS)

A l'Auto-Ecole les cours seront assurés par un/une enseignant(e) diplômé(e)

- 1- ALCOOL ET STUPEFIANTS
- 2- VITESSE
- 3- LES EQUIPEMENTS DE SECURITE DES VEHICULES
- 4- LA ROUTE
- 5- LES REGLES DE CIRCULATION ROUTIERE
- 6- LES AUTRES USAGERS
- 7- SOUTENANCE D'UNE SERIE DE CODE (questions, corrections et analyses)

**LES COURS THEORIQUES AU CODE
DE LA ROUTE SE FONT TOUS LES
JEUDI DE 16H30 A 18H**

